

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 106

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Convention-cadre tripartite relative à l'accueil des étudiants stagiaires préparant les diplômes d'Etat d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sur les sites qualifiants des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
19417**

PRESENTATION

Par délibération n° 42 en date du 10 avril 2014, la Commission Permanente a autorisé le Président du Conseil Général à signer, pour une durée de 3 ans, la convention tripartite de site qualifiant avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) et l'Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMF) afin de régir les modalités d'accueil de leurs étudiants stagiaires préparant le diplôme d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sur les sites qualifiants des services du Département.

Compte tenu des résultats concluants de ce partenariat et de la nécessité de continuer à attirer les travailleurs sociaux vers notre collectivité pour répondre aux besoins permanents de recrutement dans le secteur social, il est proposé de renouveler ce partenariat tripartite.

En conséquence, je vous propose, en annexe au présent rapport, un projet de convention-cadre avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) et l'Institut Méditerranéen de Formation et de Recherche en Travail Social (IMF), organismes chargés de la formation aux diplômes d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé.

PROPOSITION

Au vu des considérations ci-dessus exposées, je vous demande de m'autoriser :

- à signer la convention-cadre tripartite organisant l'accueil des étudiants stagiaires préparant les diplômes d'Etat d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sur les sites qualifiants des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;
- à me donner délégation pour signer, en cas de besoin, des avenants à cette convention

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

